**Date : 22/04/2024**Page 1 sur 4

# A l'attention du Collège communal

Objet: PFAS – Etat de la situation sur la zone Feluy-Seneffe

Madame, Monsieur,

Les 15 février 2024 et 24 mars 2024, deux réunions se sont tenues avec les représentants des Communes de Seneffe et d'Ecaussinnes, du Service Public de Wallonie (SPW ARNE), de l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) et de la Société wallonne des Eaux (SWDE). Ces deux réunions ont permis d'échanger les informations liées aux investigations environnementales autour du zoning de Feluy, conformément au plan d'action qui avait été présenté lors de la réunion citoyenne du 21 décembre 2023.

Pour rappel, étant donné leurs potentiels effets sur la santé humaine, la découverte de composés alkylés poly- et perfluorés (PFAS) dans les rejets de diverses industries du zoning, a amené le SPW ARNE à définir une Zone d'Investigation Prioritaire (ZIP) dans le zoning de Feluy. Cette ZIP permet d'objectiver l'importance et l'ampleur de la contamination environnementale, son éventuel impact sur les riverains et d'en rechercher la (ou les) source(s).

# Qu'est-ce qu'une ZIP et comment se déroulent les investigations environnementales ?

Au départ du constat d'un (ou de plusieurs) rejet(s) de PFAS dans l'environnement, le SPW ARNE définit une zone géographique basée sur la topologie des lieux et les différents vecteurs potentiels de dispersion, notamment les masses d'eaux en surface ou souterraines autour de la contamination découverte qui, par leur flux, pourraient disperser les contaminants.

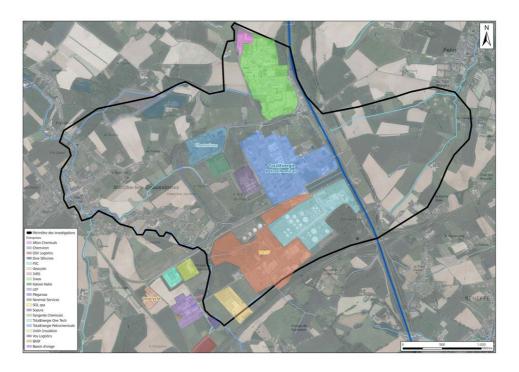
Les investigations s'y déroulent en plusieurs phases successives :

- Analyse des eaux de surface (rivières et canaux) et des eaux souterraines (puits).
  Cela permet de circonscrire la zone effectivement contaminée et le niveau de contamination.
- 2) Analyse des sols dans la zone contaminée. Cela permet d'identifier les terrains pollués qui seraient responsables de la contamination des eaux (source de pollution) mais aussi de mettre en évidence des terrains contaminés à la suite de l'utilisation de l'eau de puits, par exemple.

- 3) Si les sols contaminés sont utilisés pour la production de nourriture (maraîchage, potager) ou si de l'eau contaminée est utilisée pour abreuver des animaux, une analyse des fruits, légumes, œufs, etc. est réalisée.
- 4) Un suivi sanitaire (prélèvement sanguin) sera éventuellement proposé aux habitants en fonction des résultats des trois premiers points et selon des modalités à définir.

# Où en est-on dans la ZIP de Feluy?

Le tracé de la ZIP est repris sur la carte ci-dessous :



La phase d'investigation des eaux de surface et souterraines a débuté en décembre 2023 et est toujours en cours.

### 1. Analyse des eaux de surface

Les prélèvements suivants ont été effectués par l'ISSEP:

- 17 prélèvements en décembre 2023
- 11 prélèvements en février 2024
- 6 prélèvements en mars 2024

Concernant les rejets des entreprises, une campagne de prélèvement permettra de confirmer et d'affiner la vision d'une contamination de la zone. L'ensemble des échantillons sont en cours d'analyse et d'interprétation. Des études de caractérisation du sol ont été réalisées en plusieurs endroits et permettront de compléter les résultats.

## 2. Analyse des eaux souterraines

Les prélèvements suivants ont été effectués par l'ISSEP:

- 1 prélèvement en décembre 2023
- 8 prélèvements en février 2024
- 5 prélèvements en mars 2024 (en attente des résultats)

Les constats à ce jour :

- Il n'y a pas de dépassement de la future norme « eau potable PFAS » dans les puits chez les particuliers
- 3 puits d'IDEA sont à usage industriel. Les valeurs de décembre 2023 étaient déjà très basses
- 2 puits supplémentaires ont été analysés : les résultats sont bons
- 1 puit de particulier disposant d'un traitement au charbon actif les résultats sont également bons

Les riverains peuvent-ils encore apporter leur aide à l'enquête ?

Le SPW ARNE est toujours intéressé par de nouveaux points de prélèvement en eau souterraine dans la ZIP. Si vous souhaitez communiquer un puit, nous vous invitons à envoyer un mail à l'adresse <u>pfas@spw.wallonie.be</u>

### 3. Analyse des Sols chez les particuliers

La phase 2 de l'étude est entamée et des prélèvements de sols sont effectués depuis le début avril 2024.

## 4. Biomonitoring humain – prélèvements sanguins

Pour l'instant, la campagne de prélèvements a été bouclée au niveau du bassin de Chièvres. Des premiers prélèvements ont été réalisés à Ronquières. Les prochains sont prévus à Nandrin. Les investigations devraient se poursuivre à Florennes. Le programme progresse mais n'implique pas encore vos communes.

Pour rappel, le passage au prélèvement sanguin est subordonné aux résultats de l'étude environnementale décrite ci-avant et toujours en cours.

## Les recommandations santé ont-elles évolué dans la ZIP?

Tant que le monitoring environnemental n'est pas terminé et que les éventuelles voies de contamination vers l'alimentation n'auront pas été exclues, les recommandations générales émises au début de la crise des PFAS restent d'application.

Pour rappel, le SPW recommande de :

- Ne pas consommer l'eau des puits privés, sauf après vérification de leur niveau de contamination
- Ne pas consommer les légumes du potager ainsi que les œufs auto-produits.

Ces recommandations sont particulièrement importantes pour les personnes appartenant aux groupes vulnérables : nourrissons, enfants, femmes en âge de se reproduire, enceintes ou allaitantes. Des recommandations générales concernant les PFAS sont également disponibles sur le site de la Cellule Permanente Environnement-Santé du SPW ARNE.

( http://environnement.sante.wallonie.be/home.html )

Mes services restent à votre disposition pour toute précision.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Bénédicte HEINDRICHS Directrice générale



CONTACT DEMNA

Avenue Prince de Liège, 15, B-5100 Namur

**VOTRE GESTIONNAIRE** 

pfas@spw.wallonie.be